

Rapport de la commission Chargée de l'étude du préavis N° 04/18

Demande de crédit de CHF 265'000.- pour la désaffectation partielle et le réaménagement du cimetière communal

Au Conseil communal de St-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de rapporter sur ce préavis s'est réunie le mardi 29 mars à 20 heures à la salle des combles de la Maison de Commune.

Elle s'est constituée de :

Présidente :	Mme	Madeleine Grzelak-Guidon
Rapporteur :	M.	Damien Kobel
Membres :	Mme	Ghislaine Devaud
	M.	Cyril Golaz
	M.	Etienne Dubuis

Délégué de la Municipalité :	M.	Alain Clerc, Syndic
	M.	Patrick Tschanz, Service Voirie, préposé du cimetière

Déroulement

La commission remercie MM. Alain Clerc, Syndic et Patrick Tschanz de leur présence pour nous apporter quelques réponses et compléments d'informations.

Mme la Présidente donne la parole à M. Alain Clerc qui nous résume le préavis et nous donne l'opportunité de poser des questions.

Considérations générales

Ce préavis fait suite au préavis 06/17 déjà traité par la commission composée des mêmes membres. Ce préavis avait reçu un avis négatif de la part de la commission et a été ensuite retiré par la Municipalité. Lors du rapport sur ce préavis, la commission avait fait un nombre de recommandations qui ont été depuis implémentées par la Municipalité et nous l'en remercions.

La commission avait notamment recommandé d'effectuer au moins trois demandes d'offre pour les travaux, ce qui a été effectué pour ce préavis. Nous avons pu constater que ceci a permis de faire baisser les coûts de façon significative.

La Commission souhaitait que le Règlement du cimetière communal soit mieux respecté et appliqué, notamment en ce qui concerne l'entretien des tombes. Il a été constaté que le service de Voirie avait effectué un travail considérable sur ces tombes non entretenues et nous félicitons les collaborateurs du service de la Voirie qui entretiennent le cimetière.

Concernant le préavis 04/18, certains membres de la commission regrettent le peu d'information mis à disposition afin de pouvoir juger du bien-fondé des investissements nécessaires. Le plan fourni avec ce préavis est jugé insatisfaisant, la commission aurait souhaité recevoir un plan de l'état actuel et un second représentant le futur cimetière afin de se prononcer sur le préavis. De plus, les légendes sont incomplètes, et il manque le timbre, la date et la signature de l'auteur.

Analyse du préavis n° 04/18

Afin de faciliter la compréhension, la commission a scindé l'objet de ce préavis en quatre parties distinctes :

1. Désaffectation partielle (CHF 24'500 HT)

Cette partie du préavis a pour but de créer de la capacité d'accueil dans le cimetière actuel, sans avoir besoin d'utiliser de nouveau terrain. En effet, plus d'une centaine de tombes datent de plus de 30 ans et peuvent être désaffectées. La manière d'opérer la désaffectation consiste à enlever l'ensemble des tombes et monuments funéraires (ainsi que les urnes) sans retirer les cercueils et les ossements. La zone étant ensuite égalisée et végétalisée, permettant d'accueillir de nouvelles urnes qui ne sont pas ensevelies aussi profondément que les cercueils.

Au vu des dernières statistiques obtenues par la commission concernant les décès à St-Sulpice en 2017, nous avons noté que plus de 90% de défunts ont été incinérés. Sur ces 90%, la moitié repose au jardin du souvenir et l'autre moitié dans des tombes à la ligne ou des concessions existantes. Un seul défunt a été inhumé dans une tombe de corps en 2017.

La discussion au sein de la commission a porté sur les autres modes de désaffectations possibles telles que d'enlever les ossements et de les incinérer ainsi que d'entièrement renouveler la terre de cette parcelle afin de permettre une désagrégation complète des corps. Les coûts de ces autres modes vont de CHF 150'000 à CHF 750'000 et sont beaucoup plus onéreux que la proposition de la municipalité.

La commission accepte cette proposition car elle permet d'accroître la capacité du cimetière et de répondre aux besoins futurs de la commune pour un horizon d'au moins 30 ans.

2. Pavage et revêtement de l'allée & renforcement du terrassement (CHF 31'500 HT)

L'origine du projet de la Municipalité de renforcer et paver l'allée centrale est indispensable pour permettre l'accès aux véhicules lourds lors de travaux qui nécessitent de gros camions.

La commission comprend la nécessité de tels travaux mais la discussion a porté sur la disparition des haies le long de l'allée. M. Tschanz a informé la commission que ces petites haies étaient en très mauvais état et que deux d'entre elles avaient déjà été arrachées.

La commission souhaite que les haies arrachées soient remplacées proposition qui fait l'objet de l'Amendement N° 1.

3. Mur d'enceinte (y.c. entourage pour containers) (CHF 135'000 HT)

L'origine du projet de la municipalité de construire un mur d'enceinte est double. D'une part, un mur empêcherait les animaux de pénétrer dans le cimetière et d'éviter ainsi certaines déprédations sur les tombes. D'autre part, les haies actuelles entourant le cimetière sont en mauvais état et devraient être de toute façon remplacées dans un avenir proche. Il a été indiqué à la commission que le coût de remplacement de la haie actuelle coûterait environ moitié moins que celle du mur proposé (CHF 67'500 HT). Le mur prévu serait d'une hauteur de 1.20 m, en brique, recouvert de crêpi dont la couleur reste à définir.

Les discussions de la commission ont principalement porté sur l'opportunité de remplacer des séparations végétales par des constructions en dur, de l'impact de ce changement sur l'écosystème ainsi que sur l'esthétique général du cimetière. C'est à l'unanimité que les membres de la commission refusent cette partie du projet inclus dans ce préavis ce qui fait l'objet de l'Amendement N° 2.

4. Columbarium (CHF 34'000 HT)

Un columbarium est proposé dont les cendres des défunts reposeraient dans des urnes funéraires, avec des plaquettes sur lesquelles les noms figureraient. Ce dernier permettrait d'accueillir 40 urnes, un mur d'une hauteur d'environ 1.80 m. L'emplacement final pourrait changer dans le cas où l'amendement N° 2 serait accepté par notre Conseil Communal.

La commission accepte cette proposition car elle permet d'accroître la capacité du cimetière et aussi répondre à la tendance très forte à l'incinération des défunts (92% à St-Sulpice en 2017).

Amendement N° 1

Inclure dans le préavis le remplacement des petites haies le long des allées.

Amendement N°2

Exclure du préavis le projet de mur d'enceinte devisé à CHF 135'000 HT.

Conclusions :

En conclusion de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 04/18
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'accepter le Préavis 04/18 assorti des deux amendements proposés par la commission

Au nom de la Commission :

La Présidente

Le rapporteur :

Madeleine Grzelak-Guidon

Damien Kobel



Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 4 avril 2018